

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation confie à la SODIM inc. le mandat de constituer et de gérer un fonds de recherche et développement en aquaculture ;

QU'une subvention de 9 000 000 \$ soit accordée à la SODIM inc. pour une période de trois ans à compter de la date d'adoption du présent décret pour la constitution et la gestion de ce fonds de recherche et développement en aquaculture, visant le développement de cette industrie dans les régions maritimes du Québec, aux conditions déterminées par le ministre ;

QUE le ministre soit autorisé à prendre les sommes nécessaires pour le versement de la subvention à même les crédits de l'exercice 2001-2002 et des exercices ultérieurs de son ministère ;

QUE le ministre soit autorisé à prendre toute mesure et à signer tout document qu'il estime opportun pour exécuter le présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37671

Gouvernement du Québec

Décret 16-2002, 23 janvier 2002

CONCERNANT le mandat et la composition de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture, le 24 janvier 2002, à Toronto, en Ontario

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture se tiendra le 24 janvier 2002, à Toronto en Ontario ;

ATTENDU QUE des discussions et des décisions portant sur les programmes de protection du revenu agricole, la gestion des risques et le nouveau cadre stratégique agricole, auront lieu et seront prises à cette rencontre et que ces questions sont importantes pour le Québec ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute

délégation du Québec à une conférence ministérielle interprovinciale ou fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le Québec participe à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture qui se tiendra à Toronto en Ontario, le 24 janvier 2002 ;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Maxime Arseneau, dirige la délégation du Québec à cette conférence ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de :

— Mme Manon Genest, directrice de cabinet, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— M. Marcel Leblanc, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— M. Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint de la Direction générale des politiques agroalimentaires, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— M. Laval Poulin, directeur de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— M. Denis Desrosiers, coordonnateur des relations fédérales-provinciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— Mme Lise Thiboutot, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37672